

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Filhol, M. Dallier, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 12-01 du 26 septembre 2025

CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE TRANSFERT DE DONNÉES SUR LE PARCOURS DES MÉNAGES EN PROCÉDURE D'EXPULSION LOCATIVE EN SEINE-SAINT-DENIS (PPEX)

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2024 conclue avec l'État dans le cadre du plan Logement d'Abord 2, en date du 19 décembre 2023 ;

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention tripartite dont le projet est ci-annexé, relative au transfert de données sur le parcours des ménages en procédure d'expulsion locative en Seine-Saint-Denis à conclure avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement et l'association Action tank entreprise et pauvreté ;

- APPROUVE la convention dont le projet est ci-annexé à conclure avec l'association Action tank entreprise et pauvreté pour le transfert des données relatives aux ménages en procédure d'expulsion en Seine-Saint-Denis ;



- CHARGE Monsieur le Président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.